

Québec, le 27 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 14 mars dernier, le député de Rousseau, M. Nicolas Marceau, déposait à l'Assemblée nationale une pétition afin que le gouvernement du Québec accorde aux personnes en situation de pauvreté ayant des revenus équivalents ou inférieurs à la Mesure du panier de consommation l'accès au carnet de réclamation.

D'emblée, précisons que chaque personne établie au Québec de façon permanente doit être couverte, en tout temps, par un régime d'assurance médicaments. Deux types de régimes offrent cette protection : le régime public et les régimes privés (assurance collective ou régime d'avantages sociaux).

Le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) est l'organisme gouvernemental qui définit les clientèles admissibles au Régime public d'assurance médicaments et est responsable de déterminer les tarifs applicables. La Régie de l'assurance maladie du Québec, quant à elle, est chargée de son administration.

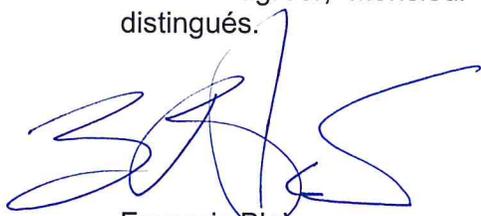
Le Régime public d'assurance médicaments s'adresse notamment aux prestataires d'une aide financière de dernier recours, aux personnes de 65 ans ou plus et aux personnes qui ne sont pas admissibles à un régime privé.

...2

Les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi sont automatiquement inscrits au Régime public d'assurance médicaments au moment de l'ouverture de leur dossier. Ils peuvent ainsi se procurer gratuitement les médicaments prescrits par ordonnance, dont ils ou leur famille ont besoin, en présentant le carnet de réclamation au pharmacien de leur choix.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'est donc responsable que de la délivrance du carnet de réclamation confirmant l'admissibilité des prestataires aux services comme définis par le MSSS.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.



François Blais